

AFFAIRE N° 33

OBJET - DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE DEUX PORTIONS DE VOIES.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par Délibération du Conseil Municipal du 24 Août 1982 vous vous êtes prononcés favorablement sur le principe du déclassement de la voirie communale d'une partie de la Rue Théodore Chasseriau au Chaudron afin de permettre à la S.I.D.R. la réalisation d'un programme de 60 logements sociaux.

De même la réalisation d'une opération L.T.S. dans le cadre de la Z.A.C. de la Providence nécessite le déclassement d'une portion du Boulevard Doret, cette portion de voie étant en fait désaffectée depuis la mise en service du Boulevard Monseigneur Mondon.

L'Enquête Publique préalable s'est déroulée du Lundi 14 Février 1983 au Vendredi 4 Mars 1983 inclus et n'a suscité aucune objection de la part du public. En conséquence et compte tenu du rapport du Commissaire Enquêteur je vous propose le déclassement de la voirie communale de ces deux portions de voies.

Je mets la question aux voix.

EXPLICATIONS SUR PLAN

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le ...10...Mai...1983